

Contexte : Dans la Nièvre, 23 % des ménages sont en situation de précarité énergétique contre 11 % en moyenne au niveau national

Un chiffre : 8 850 Nombre de résidences principales dans la Nièvre considérées comme sans confort soit 8,4 % du parc des résidences

NIEVRE RENOV'
03 86 60 58 70

Un nouveau service public gratuit porté par le conseil départemental qui accompagne les particuliers pour l'amélioration énergétique de leur habitat

HABITAT ■ Une habitante de Coulanges-Les-Nevers a pu réaliser des travaux de rénovation énergétique

Des subventions exceptionnelles !

Corinne Cuissard, une habitante de Coulanges-Les-Nevers, vient de bénéficier d'aides non négligeables pour la rénovation énergétique de sa maison.

C'est à l'occasion du salon de l'habitat de Nevers, lors de ses éditions 2013 et 2014, que Madame Cuissard a pris connaissance des aides qui pouvaient être apportées en terme de rénovation énergétique dans son logement. C'est à la fin de l'année 2014 qu'elle se décide à se lancer dans d'éventuels travaux de rénovation thermique de son habitat. Puis, sur les conseils de son voisinage proche, elle prend contact avec le Conseil de Développement de l'Habitat et de l'Urbanisme (CDHU). Un des techniciens de cette structure lui rend visite en fin d'année 2014 et il établit un diagnostic technique de sa maison d'habitation construite en 1978.

L'idée première de Madame CUISSARD était de faire changer sa porte d'entrée qui laissait filtrer de l'air froid. Toutefois pour bénéficier des aides, il était nécessaire d'avoir un gain énergétique de 25 % ou plus et le changement de la seule porte ne suffisait pas. Après la visite du CDHU, il a été préconisé d'effectuer des travaux supplémentaires et notamment :

- d'isoler la maison au niveau des combles et des murs extérieurs
- de remplacer la porte d'entrée
- de poser des robinets thermostatiques sur les radiateurs.

Les travaux se sont élevés à 15 534 € et ont tous été confiés à des entrepreneurs locaux qualifiés RGE (Reconnu Garant de l'Environnement). L'addition était importante pour Madame Cuissard mais le CDHU l'a accompagnée pour constituer le dossier de financement lui permettant ainsi d'obtenir les subventions de diverses institutions : ANAH, Etat, conseil départemental, SIEEEN, Communauté d'Agglomération...

Le dossier a ainsi été déposé auprès de la délégation

départementale de l'ANAH le 03 mars 2015 et la commission concernée a statué le 15 avril 2015 de manière favorable. Dans la foulée, le conseil départemental a accordé également deux subventions par le biais du Programme d'Intérêt Général (PIG) dont il est maître d'ouvrage et le FNAME, fonds financier mutualisé typiquement nivernais, auquel contribuent le conseil départemental, le SIEEEN et différents établissements de coopération intercommunale dont, dans le cas présent, Nevers Agglomération. Pour cette dernière subvention, l'avis technique est exercé par l'Espace Info Energie situé dans les locaux de l'Agence Locale de l'Energie à NEVERS.

Au final, sur 15 000 € le reste à charge pour Madame Cuissard a été de 900 €.

Par ailleurs, son dossier a fait partie d'une expérimentation que le conseil départemental mène avec un organisme dénommé SACICAP-PROCIVIS Bourgogne Allier qui perçoit directement les subventions ainsi que la quote-part de l'intéressée. Cet établissement règle directement les artisans ayant effectué les travaux. Ce système de fonctionnement permet ainsi d'éviter les soucis de gestion des fonds aux particuliers et les travaux peuvent se réaliser très rapidement. Ainsi dans le courant du printemps et de l'été 2016, les artisans se sont succédés et ont pu procéder à l'ensemble des travaux.

Comme cette propriétaire et plus de 500 autres ménages, nous invitons les Nivernais à se lancer dans des travaux de rénovation ou d'amélioration thermique de leur habitation. Le conseil départemental et ses partenaires de l'habitat vous accueillent pour vous conseiller et vous accompagner.



DES DISPOSITIFS

Programme Habiter Mieux de l'ANAH. Vous occupez le logement dont vous êtes propriétaire, vous souhaitez améliorer son confort et réaliser des économies d'énergie. Si vous envisagez des travaux, vous êtes peut-être concerné par le programme Habiter Mieux. Il convient de réaliser des travaux permettant une amélioration d'au moins 25 % de la performance énergétique. Contact : Vous pouvez consulter le site internet de l'ANAH (www.anah.fr)

Conseil départemental : Dans le cadre du Plan Départemental de l'Habitat, le conseil départemental s'appuie sur plusieurs dispositifs dont le Programme d'Intérêt Général (PIG), le Fonds Nivernais d'aide à la Maîtrise de l'Energie (FNAME). Le PIG s'adresse à des propriétaires occupants ou propriétaires bailleurs. Contacts : CDHU : 03/86/36/01/51. Le FNAME s'adresse aux propriétaires occupants, locataires ou ménages logés à titre gratuit. Contact : Espaces Info Energie en appelant Nièvre Rénov'

Le 9 septembre dernier, à la question : « Vous allez faire des économies d'énergie... » Madame Cuissard répondait : « Je peux vous dire que pendant la canicule, j'ai réussi à maintenir 24° dans ma salle.

Concernant le chauffage et l'électricité, je verrai plus tard dans la saison » et de conclure : « Entre le dépôt du dossier et la réalisation des travaux, il a fallu compter une année. Je ne regrette pas du tout ces travaux ! »



▶ Avant rénovation énergétique



▲ Réalisation des travaux



▶ Après rénovation énergétique

Madame Monsieur,

Vous trouverez ci-dessous une proposition de texte pour un article dans un bulletin municipal ou le magazine d'une collectivité

Vous pouvez obtenir les fichiers image ou même le texte sous forme de fichier en en faisant la demande à : nievre.renov@nievre.f

Le responsable de Nièvre renov'

Conseil départemental de la Nièvre

Stéphane Lebreton

Vous souhaitez faire des économies d'énergie dans votre logement ?



UN SERVICE PUBLIC GRATUIT QUI ACCOMPAGNE VOTRE RENOVATION ENERGETIQUE

UNE SOLUTION POUR CHAQUE NIVERNAIS

Nièvre Renov', c'est un service initié par le Conseil Départemental de la Nièvre qui facilite votre projet de rénovation énergétique de votre logement.

Nièvre Renov' vous propose un accompagnement gratuit et indépendant, réalisé par un technicien spécialiste en efficacité énergétique des bâtiments. En faisant appel à Nièvre Renov' vous bénéficierez d'un diagnostic de votre logement et de préconisations de travaux personnalisées. Le financement de votre projet sera étudié en prenant en compte votre situation et les différentes aides possibles. Pour vos travaux, vous serez conseillé et orienté vers des entreprises engagées dans une démarche de qualité.

UN NUMÉRO UNIQUE 03 86 60 58 70

Un site internet : nievrerenov.fr